

## L'exemplarité du général Pierre Robert de Saint Vincent



*Photo prise le 29 août 2012 sur l'ancien lieu du camp, avenue de la République à Vénissieux. De gauche à droite : Valérie Perthuis-Portheret historienne, Bénédicte Rochette de Lempdes (fille du général), Véronique de Mas Latrie (petite fille) son mari Bernard de Mas Latrie, Louis de Saint Vincent (petit fils) et son épouse Isabelle de Saint Vincent (photo Valérie P.P.)*

Au cours de la grande rafle de la région de Lyon du 26 août 1942 furent arrêtés 1016 juifs étrangers (hommes, femmes, enfants) domiciliés dans les 10 départements de la région de Lyon et conduits au camp de Vénissieux pour ensuite être transférés à Drancy en vue de leur déportation. Le déroulement de cette rafle tenue secrète, ainsi que les différentes opérations de sauvetage menées à l'intérieur du camp dont bénéficièrent 471 de ces 1016 pauvres malheureux, parmi lesquels 108 enfants juifs, sont très largement détaillés dans l'ouvrage de Valérie Perthuis-Portheret : « *Août 1942. Lyon contre vichy. Le sauvetage de tous les enfants juifs du camp de Vénissieux* » paru aux éditions lyonnaises d'art et d'histoire (mars 2012).

Dans la préface de l'ouvrage, Me Serge Klarsfeld, historien spécialiste de la Shoah en France, souligne avec force l'exemplarité du Général de Saint Vincent. Valérie Perthuis-Portheret montre fort bien comment les commissions de criblage, composée des membres d'organisation juives et chrétiennes et de fonctionnaires, ont réussi à épargner à quelques centaines d'internés d'être livré à la Gestapo en zone occupée au camp de Drancy. Sur les 1016 enfermés à Vénissieux, 545 sont partis de Lyon pour Drancy, et parmi eux aucun enfant, aucun.

Lyon et sa région préfectorale sont les seules de France d'où n'est parti aucun enfant juif en 1942 pour les déportations. Un membre de cette commission rapporte que *« l'intendant de police est venu le lundi à 11 heures pour le criblage qui a duré jusqu'à deux heures de l'après-midi. D'après moi, je crois que l'intendant ne demandait pas mieux que les gens soient libérés, c'est à dire qu'il semblait favorable à la libération. Il ne faisait pas trop de difficultés, il demandait surtout des vérifications. Comme il a vu que notre délégué intervenait de la même façon pour chaque interné, il disait : cela ne peut plus aller, j'ai des ordres de Vichy, je dois les exécuter. Si une personne est payée par un gouvernement, elle est obligée d'accomplir et d'exécuter les ordres transmis par le gouvernement qui la paie. Sinon celui qui ne la fait pas est un salopard »*

Si ce fonctionnaire avait refusé de faire ce qu'il considérait comme son devoir et qui, en l'occurrence était un sale travail, il aurait aujourd'hui sa statue. Aucun de ces rouages élevés de l'armature de l'état n'a dit « non » publiquement et ne s'est rebellé, à l'exception du général de Saint Vincent qui, justement à Lyon a refusé de mettre ses troupes à la disposition du préfet Angéli pour les opérations antijuives. Il s'est vu aussitôt démis de ses fonctions. Une exposition en 2013 a mis en exergue l'action des gouverneurs militaires et a rendu hommage au général de Saint Vincent, grand soldat et « Juste parmi les Nations » qui a su dire non à l'injustice et à la barbarie.

Si le général de Saint Vincent a refusé d'obéir aux ordres, c'est bien parce qu'il refusait que ses troupes escortent des personnes vouées à une mort certaine. La plupart des 545 juifs étrangers furent déportés par les convois 27 et 30 des 2 et 9 septembre 1942. Sa fille Bénédicte Rochette de Lempdes, jeune fille au côté de son père à Lyon en 1942 s'est souvenu avec émotion des conséquences du refus de son père lors d'un entretien avec Valérie Perthuis-Portheret qui faisait suite à la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la rafle et des sauvetages le 29 août 2012 à Vénissieux. Louis de Saint Vincent en fait l'écho en donnant, dans une récente correspondance à Valérie Perthuis-Portheret, un avis éclairé qui doit être fait du général de Saint Vincent dans sa globalité : *« dans les différents comptes-rendus qui parlent de mon grand père, il me semble que son action est un peu trop cloisonnée.. D'un côté le militaire, aristocrate, courageux et résistant, ce qu'il était et de l'autre son engagement comme membre fondateur de l'Amitié Chrétienne au côté du cardinal Gerlier, du pasteur Boegner et du maire de Lyon Georges Villiers qui est tout aussi essentiel à la fin août 1942. Ces deux aspects doivent être rassemblés car ils participent à cet élan de solidarité exceptionnel avec tous ceux qui ont participé au sauvetage des enfants et d'une partie des adultes, comme cela a bien été montré lors de la dernière commémoration du 29 août dernier.*

*Ma conviction est que c'est l'appui du réseau de l'Amitié Chrétienne qui lui a donné la force de son refus, même s'il était déjà entré en résistance en tant que soldat au côté du général Frère, qui allait fonder l'organisation de la résistance armée (ORA). Pendant deux ans, il devra se cacher avant d'être rappelé à l'activité à la libération de Lyon. »*

d'après un article de Valérie Perthuis-Portheret dans le bulletin municipal officiel de la ville de Lyon 2013